



100% NORMANDIE

➤ Maillage territorial



Un maillage urbain original et un grand nombre de villes moyennes qui jouent un rôle essentiel dans l'équilibre et l'animation des territoires. 117 bassins de vie qui permettent d'accéder à toute une gamme d'équipements et services. La Normandie a organisé une refonte volontariste de son découpage administratif, passant de 162 intercommunalités, en 2015, à 72 actuellement.

Proximité et qualité de vie

La région a su construire un modèle original d'organisation de son territoire grâce à un maillage fin de villes moyennes qui permet d'avoir un véritable équilibre.

Au-delà des trois agglomérations principales (Caen, Le Havre et Rouen), la région présente une multitude de pôles urbains répartis régulièrement et qui jouent un rôle essentiel dans l'équilibre et l'animation des territoires.

Un réseau d'infrastructures de transport connecte les villes entre elles et avec les autres places urbaines de niveau national et international.

Pour les habitants, il s'agit d'un plus en matière de qualité de vie, grâce aux services et aux emplois de proximité offerts par ces pôles.

Les zones urbaines

Si la densité moyenne régionale de 111 habitants au km² est assez proche de la moyenne nationale (116 hab/km²), on constate une distribution assez inégale de la population sur le territoire. En effet, on observe une tendance aux déplacements de population vers les communes périurbaines et rurales connectées aux grands pôles urbains.

Les zones les plus peuplées se trouvent autour de grands pôles (Rouen, Caen, Le Havre, Cherbourg, Évreux) mais aussi le long de la vallée de la Seine et de la Côte Fleurie. La région se distingue également par un semi de pôles urbains de taille moyenne (Argentan, Bernay, Coutances, Falaise, Gournay...) maillant de façon régulière l'espace régional.

Les EPCI normands au 1^{er} janvier 2017

Au premier janvier 2017, la nouvelle carte de l'intercommunalité s'est mise en place avec la création de 72 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur le territoire normand, certains d'entre eux débordant sur les régions voisines.

Des EPCI de taille très variable

Les EPCI normands sont très divers, à la fois par leur nombre de communes (de 9 pour la CC Caux-Austreberthe à 132 pour la CA du Cotentin), et par leur superficie (de 61 km² pour la CC Cœur de Nacre à 1 545 km² pour la CA du Mont-Saint-Michel Normandie). Cette dernière et celle du Cotentin, presque aussi grande, se distinguent des autres EPCI par leur étendue : elles concentrent à elles deux 10 % du territoire normand. La population rassemblée par les intercommunalités normandes est aussi de taille très variable. Le plus petit EPCI dépasse à peine 5 000 habitants, près de 100 fois moins que le plus important, à savoir Métropole Rouen Normandie, qui en rassemble 489 000.

En dehors de cette dernière, quatre autres EPCI dépassent les 100 000 habitants en Normandie : la CU Caen la Mer (261 500), la CA Havraise (236 000), la CA du Cotentin (181 900) et la CA Évreux Portes de Normandie (101 700).

De tailles très variables, ces EPCI sont aussi très divers par leurs caractéristiques

économiques et démographiques ainsi que par les conditions de vie de leurs habitants.

Des spécialisations économiques complémentaires

En Normandie, le secteur d'activité le plus important en nombre de salariés est celui du commerce, du transport et des services marchands (38 % des emplois). La place de ce secteur est très importante dans certains EPCI touristiques de la Côte fleurie et de la Côte de nacre dans le Calvados.

C'est aussi le cas dans les trois plus importants EPCI de la région : la CA Havraise (46 %), la CU Caen la Mer (45 %) et la Métropole Rouen Normandie (43 %). Elle est plus faible en revanche dans la plupart des plus petits EPCI.

Dans la région, près d'un salarié sur cinq travaille dans l'industrie. Ce secteur représente plus du tiers des emplois dans une douzaine d'EPCI dont, parmi les plus importants, la CC Caux Estuaire (45 %) et la CA Seine Eure (40 %). C'est plus d'un emploi sur deux dans la CC Interrégionale Aumale – Blangy sur Bresle (53 %). Le poids de l'industrie dépasse de 10 points le niveau régional dans quelques autres EPCI où le nombre d'emplois salariés industriels est conséquent : la CA Caux Vallée de Seine (31 %), les CA Seine Normandie Agglomération et Flers Agglo ainsi que la CC Intercom de la Vire au Noireau (29 % dans ces trois EPCI).

Des flux d'actifs entre les territoires

Au quotidien, dans la moitié de ces regroupements de communes, un actif occupé sur deux, voire plus, sort du territoire de l'EPCI où il réside pour aller travailler. C'est le cas de trois actifs sur quatre dans les CC Campagne de Caux, Seules Terre et Mer, Val à dunes, et même de quatre sur cinq dans la CC Vallées de l'Orne et de l'Odon.

La part de ces « navetteurs » est aussi très importante dans deux des grands EPCI normands : les CC Inter-Caux- Vexin (74 %) et Roumois Seine (72 %). Ces territoires bénéficient d'une attractivité résidentielle, à proximité des pôles d'emploi.

Inversement, certains EPCI accueillent de nombreux travailleurs vivant en dehors du territoire. Huit emplois sur dix sont ainsi occupés par des actifs venant de l'extérieur dans la CC Caux Estuaire. C'est le cas de la moitié des postes dans les CC Caux-Austreberthe, Val à dunes et Pays du Neubourg.

La présence de pôles d'emplois importants dans les grands EPCI permet aussi d'accueillir de nombreux actifs venant de l'extérieur. Ils sont ainsi 63 000 en 2013 à venir travailler dans la Métropole Rouen Normandie, 52 000 dans la CU Caen la Mer, 26 000 dans la CA Havraise et 20 000 dans la CA Évreux Portes de Normandie.